



Fiche d'inscription

Sortie en mer à Fréjus

Pour tous niveaux

Du 9 au 12 mai 2024

Date limite d'inscription le 9 février 2024 inclus

Programme :

- Départ le jeudi 9 mai au matin du parc relais Porte des Alpes (Saint-Priest)
- **6 plongées**
- Retour le dimanche 12 mai après la plongée du matin

Ce tarif comprend :

- Hébergement **3 nuits** en MOBIL HOME camping la Pierre Verte
- Repas du 10 et 11 mai midi
- **6 plongées** encadrées
- Gilet stabilisateur et détendeur complet **pour les formations sous réserve de venir le récupérer directement en piscine.**
- Blocs et plombs de plongée
- Taxes de séjours
- Transport aller-retour (location véhicule, carburant, péages)

Ce tarif ne comprend pas :

- Les dîners du soir
- Repas du midi du 9 mai et 12 mai 2024
- Linge de lit et de toilette
- Matériel de plongée : combinaison, détendeur complet, stabilisateur et ensemble palme masque tuba... peut être loué sur place (selon dispo).
- Les conducteurs des véhicules ! Des relais de conducteurs seront mis en place pour éviter la fatigue.
- Vos dépenses personnelles.

Sortie Fréjus du 9 mai au 12 mai 2024

Prénom : _____ Nom : _____

TARIFS

286 € TCL et ayant-droit 347 € Extérieur 130 € Encadrants

Conjoint non plongeur nous contacter pour les modalités.

Paiement : 150 € à la réservation minimum, solde du voyage un mois avant le départ soit **le 9 avril 2024** maximum.

Modes de paiement :

Virement :

IBAN : FR76 1027 8073 1400 0218 7010 174 BIC : CMCIFR2A

Date du virement° : _____ Montant : _____

Date du virement° : _____ Montant : _____

Date du virement° : _____ Montant : _____

Chèque à l'ordre : AL TROLLSPORTS SECTION PLONGEE

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Date de réception :

Signature :

Le formulaire est à remettre en main propre ou à envoyer par email :

a.l@trollsports-plongeelyon.fr

Remarques : Extrait Article 18 du règlement intérieur : « En cas d'annulation totale ou partielle d'un participant à la sortie (certificat médical ou non), le certificat médical ne vaut pas remboursement de manière systématique. Il est néanmoins nécessaire au club pour pouvoir demander une exonération (plongée, hébergement, ...) sans certitude de l'obtenir. Les frais engagés par Trollsports Plongée et non remboursés par la structure resteront à la charge de l'adhérent